



2024-02
31

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles siège en séance ordinaire ce 12 février 2024, à la salle municipale située au 1605, rue Principale, à compter de 20 h.

Chaque membre du Conseil s'est identifié individuellement.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin
Siège #2 - Bruno Montminy
Siège #3 - Patricia St-Hilaire
Siège #4 - Carole Dubois
Siège #6 - Jimmy Richard

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson;

Assiste également, M^e Raynald Martel directeur général / greffier-trésorier

Le conseiller Gérard Grondin est arrivé après l'ouverture de séance, soit à 20 h 03.

1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres du Conseil présents renoncent unanimement à tout avis de convocation qui aurait pu devoir précéder la présente séance, consentant unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points inscrits à l'ordre du jour tel que présenté.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Carole Dubois, appuyé par la conseillère Patricia St-Hilaire, et résolu :

De déclarer la présente séance dûment ouverte et tenue, avec l'aval de tous les membres du Conseil, à 20 h 00.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

02 - MOT DU MAIRE

Monsieur le maire tient à féliciter les organisateurs de la 40e édition du tournoi de hockey mineur.

Monsieur le maire mentionne également être ravi d'avoir pu obtenir la subvention Horizon À modifier ou compléter

03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2024-02
32

03.01 - Rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires dirigeants - Dépenses

Conformément à l'article 7.3 du règlement concernant le contrôle et suivi budgétaire, le directeur général fait état des rapports suivants, reçus :

1. Rapport de délégation - dépenses / Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

2. Rapport de délégation - dépenses / Contremaître aux infrastructures.

Il fait aussi rapport des engagements principaux qu'il a lui-même pris conformément aux orientations retenues.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jimmy Richard, appuyé par la conseillère Patricia St-Hilaire, et résolu :

De prendre acte des rapports de délégation de pouvoirs présentés;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-02
33

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour suivant a été soumis aux membres du Conseil :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

03.01 - Rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires dirigeants - Dépenses

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2024

06.03 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2024

06.04 - Adoption du procès-verbal de correction d'office PC-2024-01 (RES-2024-01-12) - PV 15 janvier 2024

07 - FINANCES

07.01 - Comptes à payer

07.01.01 - Proposition de versements multiples / Police d'assurances

08 - URBANISME

08.01 - Adoption du second projet de règlement 640-24 modifiant le règlement de zonage 363-08 / Visant à permettre plusieurs modifications au niveau de la construction de maisons multifamiliales

08.02 - Acceptation d'un plan projet - Sortie du Havre des Commissaires

08.03 - Avis de motion et dépôt - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 641-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 403-10 VISANT À : - INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR

08.04 - Adoption - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 641-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 403-10 VISANT À : - INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR

08.05 - Avis de motion - Dépôt du projet de Règlement 642-24, Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

09 - LOISIRS

10 - INFRASTRUCTURES

10.01 - Octroi du mandat à la firme LNA Aqua / Plan de protection des sources (PPS) du programme PEPPSEP

10.02 - Régie intermunicipale avec Saint-Agapit - Nomination des membres du conseil

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Rapport RH

12.02 - Postes saisonniers / Loisirs - Salaires

13 - CONTENTIEUX

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

14.01 - Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, aux services administratifs et aux ressources humaines

15 - SÉCURITÉ CIVILE

16 - MOTION SPÉCIALE

16.01 - Mention spéciale / " Anniversaires de mariage "

16.02 - Félicitations aux organisateurs de la 40e édition du tournoi de hockey mineur

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - VARIA

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jimmy Richard, appuyé par la conseillère Carole Dubois, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2024-02
34**

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

Attendu que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 15 janvier (2024), a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance, que chacun des élus reconnaît en avoir pris connaissance et dispense d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Patricia St-Hilaire, appuyé par la conseillère Carole Dubois, et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-02
35**

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2024

Attendu que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 25 janvier (2024), a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance, que chacun des élus reconnaît en avoir pris connaissance et dispense d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Montminy, appuyé par la conseillère Carole Dubois, et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-02
36**

06.03 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2024

Attendu que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 31 janvier (2024), a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance, que chacun des élus reconnaît en avoir pris connaissance et dispense d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Patricia St-Hilaire, appuyé par la conseillère Carole Dubois, et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-02
37**

06.04 - Adoption du procès-verbal de correction d'office PC-2024-01 (RES-2024-01-12) - PV 15 janvier 2024

Copie du procès-verbal de de correction d'office mentionné en titre a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Montminy, appuyé par le conseiller Jimmy Richard, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de correction PC-2024-01 / RES-2024-01-12, tel que dressé et soumis par le greffier-trésorier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

07 - FINANCES

2024-02
38

07.01 - Comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par la conseillère Patricia St-Hilaire, appuyé par le conseiller Jimmy Richard, et résolu d'entériner le paiement des comptes du mois de janvier 2024, répartis ainsi :

- 264 721.50 \$ pour factures payées par chèques et par liens électroniques, avec réserve et sujet à retenue jusqu'à production des quittances exigibles et respect des recommandations reçues des professionnels au dossier, lorsqu'applicable;
- 67094.82 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;
- 70 991.06 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèques;
- 71 111.87\$ versés en salaires au cours du dernier mois;
- 1 031.8 \$ pour dépenses payées par Visa par le directeur général;
- 384.54 \$ pour dépenses payées par Visa par le directeur des incendie
- 65.99 \$ pour dépenses payées par Visa par la directrice des loisirs;

- 0.00 \$ pour dépenses payées par Visa par le directeur travaux publics;

- 65.99 \$ pour dépenses payées par Visa par l'adjointe administrative principale et coordonnatrice (RCCGDRH).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02
39

07.01.01 - Proposition de versements multiples / Police d'assurances

Considérant les deux propositions de la FQM pour les versements multiples pour les assurances via Primaco ;

Considérant qu'à ces propositions sont imputables des intérêts tel que démontré sur la proposition et que des calendriers de paiements sont soumis;

Il est proposé par le conseiller Bruno Montminy, appuyé par le conseiller Jimmy Richard, et résolu :

De choisir l'option no.559899 de Primaco - FQM pour la prochaine année.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

08 - URBANISME

**2024-02
40**

08.01 - Adoption du second projet de règlement 640-24 modifiant le règlement de zonage 363-08 / Visant à permettre plusieurs modifications au niveau de la construction de maisons multifamiliales

Considérant l'avis de motion et le projet de règlement déposé lors de la séance du 15 janvier dernier;

Considérant l'adoption du projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 31 janvier dernier;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 12 février 2024 à 19 h sur le projet de règlement 640-24 portant sur les sujets mentionnés en titre;

Il est proposé par le conseiller Gérard Grondin, appuyé par le conseiller Jimmy Richard, et résolu :

- D'adopter le second projet du règlement 640-24 modifiant le règlement de zonage 363-08 / Visant à permettre plusieurs modifications au niveau de la construction de maisons multifamiliales.

Adopté.

**2024-02
41**

08.02 - Acceptation d'un plan projet - Sortie du Havre des Commissaires

Considérant le plus récent plan projet soumis quant au secteur en titre;

Il est proposé par le conseiller Bruno Montminy, appuyé par la conseillère Carole Dubois, et résolu :

D'approuver le plan projet soumis, sujet au respect des exigences légales.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-02
42**

08.03 - Avis de motion et dépôt - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 641-24 MODIFIANT LE PLAN

D'URBANISME 403-10 VISANT À : - INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR

Le conseiller Bruno Montminy, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 641-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 403-10 et VISANT À : - INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR ;
- Dépose le premier projet de ce règlement.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02
43

08.04 - Adoption - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 641-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 403-10 VISANT À : - INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR

Considérant l'avis de motion et le projet de règlement déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Bruno Montminy, appuyé par la conseillère Carole Dubois, et résolu :

- D'adopter le premier projet du règlement° 641-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 403-10 et VISANT À : - INTÉGRER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES ÎLOTS DE CHALEUR;
- De confirmer l'habilitation du directeur-général / greffier trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu de tenue de toute séance publique de consultation à intervenir.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02
44

08.05 - Avis de motion - Dépôt du projet de Règlement 642-24, Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Le conseiller Gérard Grondin, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 642-24, Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
- Dépose le premier projet de ce règlement.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

09 - LOISIRS

10 - INFRASTRUCTURES

2024-02
45

10.01 - Octroi du mandat à la firme LNA Aqua / Plan de protection des sources (PPS) du programme PEPPSEP

Considérant que le directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Gilles a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Considérant que la municipalité de Saint-Gilles désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Considérant que 70 % des frais peuvent être remboursés par le programme du PEPPSEP;

Considérant que l'entreprise LNA (Laforest Nova Aqua inc) connaît bien les installations de la municipalité, elle qui collabore très bien avec la municipalité depuis de nombreuses années et qui a notamment effectué le rapport d'analyse de vulnérabilité de l'installation d'eau potable de St-Gilles, rapport d'analyse qui se voulait l'étape préalable au plan de protection des sources;

Considérant que la soumission obtenue de la part de LNA, au montant de 21 465 \$ plus taxes, se veut juste et raisonnable;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Carole Dubois, appuyé(e) par le conseiller Jimmy Richard, et résolu :

Que le Conseil de Saint-Gilles autorise ce qui suit :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- Que le directeur des travaux publics de Saint-Gilles soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.
- Que la soumission de LNA au montant de 21 465 \$ plus taxes soit autorisée mais sous acceptation de la subvention associée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02
46

10.02 - Régie intermunicipale avec Saint-Agapit - Nomination des membres du conseil

Considérant la teneur des résolutions 2022-12-285 et 2023-08-342, notamment;

Considérant que les maires sont d'office membre du Conseil de la Régie;

Considérant l'entente intermunicipale intervenue le 20 septembre 2023 avec la Municipalité de Saint-Agapit, en voie d'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que la première rencontre du conseil de la régie doit avoir lieu le 6 mars prochain (2023) à 13h30 au siège intérimaire de la régie;

Il est proposé par la conseillère Carole Dubois, appuyé par la conseillère Patricia St-Hilaire, et résolu :

De nommer le conseiller Yvan Champagne et le conseiller Gérard Grondin, comme représentants de la municipalité au sein du conseil de la régie en question;

De nommer le conseiller Jimmy Richard comme substitut, advenant qu'un de ces deux derniers ne puisse être présent.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

12 - RESSOURCES HUMAINES

2024-02
47

12.01 - Rapport RH

Considérant que le Conseil a pris connaissance du rapport RH de la Coordinatrice aux ressources humaines, rapport concernant une embauche et une recommandation d'embauche additionnelle temporaire.

Il est proposé par le conseiller Jimmy Richard, appuyé par le conseiller Bruno Montminy, et résolu :

- De prendre acte dudit rapport, ratifier l'embauche intervenue et autoriser celle recommandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02
48

12.02 - Postes saisonniers / Loisirs - Salaires

Attendu que la conseillère Patricia St-Hilaire, ayant déclaré qu'il était possible que ses enfants soient de l'équipe de moniteurs cette saison, de sorte de parer à toute potentielle apparence de conflit d'intérêts, se retire des délibérations, ne participe pas aux débats et ne vote pas sur ce point à l'ordre du jour.

Considérant la recommandation de la responsable de la direction du Service des loisirs quant au sujet en titre;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Richard, appuyé par le conseiller Gérard Grondin, et résolu :

1. D'autoriser :

- l'octroi du salaire minimum en vigueur aux moniteurs et monitrices du terrain de jeux, qui occupent ce poste pour une première année;
- l'octroi du salaire minimum en vigueur plus 1,00 \$/ pour la deuxième année et ensuite 0,50 \$/an d'ancienneté jusqu'à concurrence de 3 \$, par la suite la même annualité que les employés syndiqués;
- l'octroi d'un montant forfaitaire de 500 \$ pour 6 semaines d'environ 20 à 25 heures semaine (camp de jour moins les deux semaines de construction) ou au prorata du nombre de semaines effectuées aux aides-moniteurs/monitrices;
- l'octroi du salaire proposé en annexe A pour le poste de coordonnateur/coordonnatrice et autres saisonniers

2. De confirmer l'habilitation de la directrice du service des loisirs à conclure tout contrat de travail, pour et au nom de la municipalité, aux fins de donner suite à la présente résolution, constater ce qui précède et les conditions applicables, selon l'usuel. Sous réserve d'une recommandation finale du CRT pour le point 4.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

13 - CONTENTIEUX

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

2024-02
49

14.01 - Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, aux services administratifs et aux ressources humaines

Attendu que les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, aux services administratifs et aux ressources humaines ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Carole Dubois, appuyé par le conseiller Jimmy Richard, et résolu :

Que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles autorise la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, aux services administratifs et aux ressources humaines avec les municipalités de Dosquet, Laurier-Station,

Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse, Val-Alain et la MRC de Lotbinière. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le maire est autorisé à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

15 - SÉCURITÉ CIVILE

16 - MOTION SPÉCIALE

**2024-02
50**

16.01 - Mention spéciale / " Anniversaires de mariage "

Il est proposé par la conseillère Carole Dubois, appuyé par la conseillère Patricia St-Hilaire, et résolu :

Que, le Conseil municipal souhaite féliciter les couples, qui, durant l'année 2023, ont célébré plus de 50 ans de mariage :

Mariage de Monsieur Michel Valin et Madame Suzanne Flamand, le 1er juillet 1968, ont célébré 55 ans de mariage en 2023;

Toutes nos félicitations aux jubilés !

De publiciser ces félicitations sur les plateformes de communication.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2024-02
51**

16.02 - Félicitations aux organisateurs de la 40e édition du tournoi de hockey mineur

Il est proposé par la conseillère Patricia St-Hilaire, appuyé par le conseiller Gérard Grondin, et résolu :

De féliciter les organisateurs de la 40e édition du tournoi de hockey mineur, qui a été une grande réussite.

Adopté à l'unanimité des élus présents.

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - VARIA

**2024-02
52**

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Carole Dubois, appuyé par le conseiller Jimmy Richard, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée

21

h

à
34.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Robert Samson, maire

Raynald Martel, directeur général /
greffier-trésorier